



BOURSES

APPEL A CANDIDATURES

**Bourses de Master ou complément de formation –
Arts Scéniques**

DESCRIPTIF

1

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme dans le domaine des arts scéniques en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

QUI PEUT POSTULER ?

2

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une Licence, d'un Master ou d'un diplôme de fin d'études en arts scéniques.

QUE SUBVENTIONNE-T-ON ?

3

Dans le cadre de ce programme de bourses, vous pouvez poursuivre, dans une université allemande publique ou reconnue par l'État

- des études de Master ou un cursus post-diplôme **diplômant**
- ou un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études).

Attention : Veuillez noter qu'un cursus de Master déjà entamé en Allemagne au moment de la date limite de candidature ne peut pas être financé.

Si vous êtes inscrit dans un cursus de Master ou de post-diplôme dans lequel un séjour est prévu en dehors de l'Allemagne, le séjour à l'étranger ne peut en général être subventionné qu'aux conditions suivantes :

Le séjour est indispensable à la réalisation de l'objectif de la bourse, il n'a pas lieu dans le pays d'origine et ne dure pas plus d'un quart de la durée de la bourse. Les séjours plus longs ne peuvent pas être subventionnés, même au prorata.

Veuillez noter : Seuls des projets d'études dans l'une des filières suivantes seront subventionnés : théâtre, mise en scène, comédie musicale, arts du spectacle (performance studies), danse, chorégraphie. Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en sciences théâtrales, études de danse ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des [bourses d'études pour toutes disciplines](#) ou [bourses de recherche](#).

DURÉE DE LA BOURSE

4

a. Master ou post-diplôme (diplômant) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
- La bourse est attribuée pour la durée normale du cursus choisi (24 mois maximum). Lors de votre candidature, veuillez indiquer la durée totale pour laquelle vous souhaitez obtenir une bourse. Par exemple, si vous envisagez de suivre un cursus de deux ans, vous devez indiquer directement deux ans comme durée de la bourse souhaitée lors de votre candidature. Après la première année d'études, vos résultats seront évalués. S'il en ressort que vous terminerez vos études avec succès dans les délais prévus, la bourse se poursuit comme prévu.

b. Approfondissement post-diplôme (non diplômant) :

- 1 année universitaire
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

PRESTATIONS

5

- Allocation mensuelle de **934 €**.
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).
- Prestations supplémentaires (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- Allocations pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behindrung/>

Veuillez noter que le DAAD ne prend en principe pas en charge les frais de scolarité.

DATES LIMITES DE DÉPÔT DE DOSSIER

6

2 novembre 2023 pour un début de la bourse à la rentrée 2024/2025

CONDITIONS DE CANDIDATURE

7

Pour plus d'informations, merci de consulter **[l'appel à candidature détaillé](#)** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature :

➤ [En anglais](#)

➤ **En allemand**

Attention : Veuillez noter que votre dossier doit être rédigé en **allemand** ou en **anglais**.

RENSEIGNEMENTS

8

Mme Janine WENK
DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche – Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 80
Courriel : wenk@daad.de

Mme Anna KELLER
DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa
Kennedyallee 50
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : +49 (228) 882-5711
Courriel : keller@daad.de

FINANCÉ PAR

9



Auswärtiges Amt